

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,
Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,
Vu l'arrêté du 27 août 2013 modifié fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation",
Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
Considérant que 62 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 juin 2021

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 51 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 11 membres ne prennent pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la demande de renouvellement de l'accréditation de l'Inspe Toulouse Occitanie-Pyrénées (cf. dossier joint).

Toulouse, le 25 juin 2021

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**

Philippe RAIMBAULT

